

Communiqué

Le jeudi 27 mai 2021, les professeurs du collège Sisley ont reçu une lettre de menace de mort adressée aux adultes de l'établissement. La lettre, tapuscrite et anonyme, a été déposée dans un lieu réservé aux adultes du collège.

Tous les professeurs et les assistants d'éducation de l'établissement ont exercé leur droit de retrait le jour même ainsi que le lendemain.

La direction académique n'a pas considéré légitime ce droit de retrait, qu'elle a refusé par une lettre du 27 mai en ces termes :

“ Ce jour, jeudi 27 mai, vous avez exercé votre droit individuel de retrait en application des articles 5-5 et 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982 et avez renseigné le registre de danger grave et imminent de votre établissement en signalant le point suivant :

- Une lettre de menace de mort a été adressée aux professeurs et au principal du collège.

Toutefois, je considère que les conditions de sécurité des personnels au sein de l'établissement étant assurées, le droit de retrait ne trouve pas à s'exercer”.

La direction académique a accordé une audience aux personnels et parents de l'établissement le mardi 8 juin, soit dix jours après la demande dans une situation aussi grave. Une plainte a été déposée par le chef d'établissement au nom des personnels de l'établissement dès le 27 mai, et une enquête de police est en cours, mais cela ne suffit pas à nous rassurer sur notre sécurité.

Par conséquent, l'immense majorité des personnels demande toujours à exercer son droit de retrait ce lundi 31 mai.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté le mépris et le manque de considération dont ce refus fait preuve.

Bien que choqués et inquiets, les personnels de l'établissement considèrent que de tels phénomènes de violence sont générés par un abandon par les pouvoirs publics du territoire et de sa population, en particulier de ses jeunes.

Depuis plusieurs mois, nous alertons sur les problématiques de violence dans et aux abords de l'établissement. Nos différents signalements, dont le dernier a abouti à une audience à la DSDEN datée du 7 avril 2021, n'ont donné lieu à aucune mesure concrète sur le terrain.

Nous sommes convaincus que ces problématiques de violence peuvent être anticipées et prévenues par des moyens éducatifs suffisants. Nous revendiquons un reclassement de l'établissement en réseau prioritaire renforcé (REP+) ainsi que la création de postes d'AED en nombre suffisant pour assurer l'épanouissement des élèves et leur réussite scolaire.

Les personnels de l'établissement prévoient donc de se mobiliser demain, mardi 1er juin à 10h devant la DSDEN pour réclamer l'avancée de l'audience, l'acceptation du droit de retrait et des moyens éducatifs supplémentaires.